

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Exercice clos le 31 Décembre 2012)

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. avec Administrateur Général
au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 1997B209029

Ernst & Young
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Uniwax, S.A.
01 BP 3994
Abidjan 01

Le 11 juin 2013

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2012

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2012

En application des articles 438 à 448 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Cocontractant : John Walkden & compagnie

Administrateur commun : VLISCO B.V.

Nature et objet : Convention d'assistance logistique conclue le 13 février 2012 avec John Walkden & Compagnie pour les commandes d'écrû auprès du fournisseur CBT.

Modalités et rémunération : La convention prévoit le remboursement des sommes engagées par John Walkden & Compagnie pour l'accomplissement de sa mission au titre de débours et une rémunération forfaitaire au taux de 3 % des débours.

Au 31 décembre 2012, les sommes versées à John Walkden & Compagnie s'élèvent à FCFA 116.216 au titre de la rémunération des prestations reçues et FCFA 3,8 millions au titre des débours.

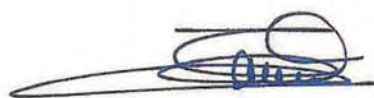
Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes
SIGECO

Ernst & Young



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

